

LES AVANTAGES MUTAME

- Une équipe à votre service pas de numéro **0800...**
- Possibilité de passer à la garantie supérieure **à tout moment**
- Couverture immédiate **sans délai** de carence !

- **6 mois gratuits** pour les nouveaux-nés
- **2^{ème} enfant à 50%**
- **3 mois gratuits** pour toute nouvelle adhésion
- **3^{ème} enfant GRATUIT**

SANTÉ

SOINS COURANTS

- Médecine douce jusqu'à **30 €/séance**
- Ostéopathie, acupuncture, diététique, pédicure, ...
- Honoraires pris en charge jusqu'à **200 %⁽¹⁾**

OPTIQUE / DENTAIRE

- Forfait optique
- Majoration en cas de non utilisation du forfait
- Renfort verres multifocaux ou progressifs
- Prothèses dentaires jusqu'à **350 %**
- Forfait «actes dentaires hors nomenclature» jusqu'à **300 €**

jusqu'à **620 €**

HOSPITALISATION

- Chambre particulière jusqu'à **70 €/jour**
- Forfait journalier illimité
- Frais d'accompagnement jusqu'à **50 €/jour**

3 MOIS OFFERTS

1 MOIS REMBOURSÉ*

pour **UNE PREMIÈRE ADHÉSION EN SANTÉ**

pour **CHAQUE PARRAINAGE**

* Les membres de la famille ne peuvent être parrainés. Votre filleul ne doit jamais avoir été adhérent à notre mutuelle.

Mutame ce n'est pas que la santé, c'est aussi :

- **Maintien de salaire**, en cas de perte de vos revenus
- **Garantie décès**, pour protéger vos proches

PREVOYANCE

Garantie maintien de salaire

En cas d'arrêt de travail ou d'accident de la vie privée, vous pouvez perdre la moitié de votre salaire :

3 options à combiner selon vos besoins :

- **Indemnité journalière** (Versement d'une indemnité égale à 90% ou 95% de la rémunération nette en complément du statut de la fonction ou de la Sécurité Sociale).
- **Invalidité** (Versement d'une rente d'invalidité).
- **Capital décès** (Versement d'un capital décès égal à 100% de la rémunération brute).

Bénéficiez de nos offres labellisées avec des avantages :

- Pas de questionnaire médical
- Pas de délai de stage mais un versement des prestations au prorata du temps de présence la 1^{ère} année.
- Taux de cotisation unique, quel que soit l'âge.
- Pas d'exclusion des sports à risque.

Pour + d'informations :
04 50 33 11 36

contact@mutame74.com



MEMBRE DE LA FRANÇAISE

Quelle que soit l'option choisie, les remboursements Sécurité Sociale + Mutuelle ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La Mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La Mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle.

- (1) - La prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins n'adhérant pas au dispositif Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée **OPTAM/OPTAM CO** est minorée de 20%.
- (2) - Pour les garanties éco et niveau 1 : participation Mutame (ticket modérateur) sous réserve d'une prise en charge de la sécurité sociale.
- (3) - Le forfait transport est réservé aux curistes effectuant tous les jours le trajet de leur domicile vers le lieu de cure.
- (4) - Limité à la prise en charge d'un équipement par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. Monture prise en charge maximum de 100,00 €, montant inclus dans le forfait.
- (5) - Renfort verres répondant aux caractéristiques mentionnées aux 3^o de l'article R 871-2 du code de la sécurité sociale modifié par l'article 1 du décret n° 2019-21 du 11/01/2019 et aux codes précisés par l'arrêté du 09/04/2019.
- (6) - Cette prestation concerne les frais d'hébergements de la personne accompagnant par nécessité médicale un adhérent ou bénéficiaire en milieu hospitalier et/ou en situation de fin de vie.
- (7) - Si inscription de l'enfant à la mutuelle dans les deux mois suivant sa naissance ou son adoption et pour une durée minimum de 1 an.
- (8) - Mutame Eco : à l'exception de l'assistance vie quotidienne/aide à domicile.

Création communication - 04 50 33 11 36 pour MUTAME SAVOIE MONT-BLANC - 12/2019 - Illustrations non-contractuelles © Fotolia

VOS PRESTATIONS 2020



La mutuelle Santé et prévoyance des agents territoriaux de Haute-Savoie



Votre Garantie Santé sur mesure



UNE VRAIE MUTUELLE qui prend soin de vous tout au long de l'année !



PROXIMITÉ et RÉACTIVITÉ (Une équipe dynamique à votre service)

ACTRICE de l'Économie Sociale et Solidaire
(Mutuelle gérée par des administrateurs bénévoles et non des Actionnaires)

SOLIDARITÉ Intergénérationnelle (Gel des cotisations pour les plus de 65 ans)

Les garanties ci dessous s'appliquent dans les conditions prévues par le Règlement Mutualiste en vigueur. Les pourcentages indiqués cumulent taux de prise en charge Assurance Maladie et taux Mutuelle.

SOINS COURANTS					
	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Consultations, Visites, Radiologie ⁽¹⁾	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %
Franchise par acte médical ≥120,00€	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux : kinésithérapeutes, infirmiers	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de transport, Ambulances	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments :					
• Taux S.S. 65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Taux S.S. 30 %	60 %	90 %	100 %	100 %	100 %
• Taux S.S. 15 %	30 %	45 %	75 %	100 %	100 %
• Pansement	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Grand appareillage : (lits médicalisés, fauteuils roulants,...)	100 %	100 %	150 %	200 %	300 %
Petit appareillage, Orthopédie	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %
Médecine Douce : (3 séances/an) Ostéopathie, Chiropractie, Micro-Kinésithérapie, Étioopathie, Diététique, Acupuncture, Podologie, Pédicurie	-	-	-	15,00€ par séance	30,00€ par séance
Cure Thermale (soins)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Cure Thermale ⁽²⁾⁽³⁾ (transport ou hébergement)	100 %	100 %	80,00€	120,00€	200,00€

	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
DENTAIRE					
Soins et Prothèses 100% Santé	Actes définis au panier 100% santé réglementaire 100% HLF Honoraire limité facturation				
Soins dentaires	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires	100%	100%	150%	250%	350%
Implants/Actes hors nomenclature/ Parodontologie	-	-	-	150,00€/an	300,00€/an
	Plafond annuel dentaire : 1000,00€ la 1 ^{ère} année d'adhésion				
Orthodontie acceptée par la S.S. (/semestre)	100%	100%	S.S.+100,00€	S.S.+200,00€	S.S.+350,00€
Orthodontie refusée par la S.S. (/an)	-	-	50,00€	100,00€	175,00€
OPTIQUE					
Équipements 100% Santé	dans la limite du panier 100% santé réglementaire 100% PLV prix limite de vente				
Verres et Monture Adulte ⁽⁴⁾					
• Forfait par période calendaire de 24 mois, sauf nouvelle prescription ophtalmologue	100%	100%	150,00€	275,00€	400,00€
• Majoration pour utilisation du forfait par période calendaire supérieure à 36 mois	-	-	75,00€	137,50€	200,00€
Verres et Monture Enfant de - 16 ans ⁽⁴⁾					
• Forfait par période calendaire de 12 mois, sauf nouvelle prescription ophtalmologue	100%	100%	140,00€	175,00€	250,00€
• Majoration pour utilisation du forfait par période calendaire supérieure à 36 mois	-	-	50,00€	87,50€	125,00€
Renfort verres progressifs ⁽⁵⁾ Multifocaux (par verre)	-	-	25,00€	25,00€	10,00€
Lentilles acceptées/refusées par la S.S. (/an) ⁽²⁾	100%	100%	100,00€	150,00€	200,00€
Chirurgie à visée réfractive/Chirurgie au laser de l'œil refusée par la S.S.	-	-	100,00€/œil	250,00€/œil	500,00€/œil
AIDE AUDITIVE					
Audioprothèses (/appareil /an) *	100%	100%	S.S.+200,00€	S.S.+400,00€	S.S.+600,00€

* Toutefois la prise en charge de la Mutuelle cumulée ne peut être inférieure au ticket modérateur.

HOSPITALISATION					
	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires ⁽¹⁾	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %
Forfait journalier durée illimitée	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière (avec hébergement) (limitation en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	-	30,00€/jour 30 jours/an	50,00€/jour 60 jours/an	70,00€/jour 90 jours/an
Franchise par acte médical ≥120,00€	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais d'accompagnement ⁽⁶⁾ (12 jours/an)	-	-	20,00€/jour	35,00€/jour	50,00€/jour

FONDS D'ACTION SOCIALE *	MONTANT maximum
• Allocation Naissance / Adoption ⁽⁷⁾	100,00€
• Allocation Mariage / Pacte Civil de Solidarité	100,00€
• Allocation pour frais d'Obsèques	590,00€
• Aide aux orphelins /an/enfant	215,00€

* Soumis à l'acceptation du Bureau.

PRÉVENTION / PRESTATIONS SOCIALES ⁽⁸⁾	
Prévention : Pilule contraceptive refusée par la S.S./an Vaccins refusés par la S.S./an Sevrage tabagique accepté par la S.S./an Ostéodensitométrie refusée par la S.S.	33,00€ 33,00€ 55,00€ 100%
Aides exceptionnelles	Décision du Bureau
Avances santé remboursables (sur 24 mois, sans intérêt, sans frais de dossier) <small>montant maxi</small>	2000,00€
Assistance vie quotidienne / Aide à domicile	Oui

ASSISTANCE À LA PERSONNE	
• Hospitalisation supérieure à 24h	• Ecole à domicile
• Chimiothérapie ou Radiothérapie	• Enfant malade ou blessé
• Immobilisation à domicile	

▶ N°Cristal 09 69 36 56 11

APPEL NON SURTAXE